



Agrément Format'eree

Cahier des charges dont le respect des critères conditionne l'obtention de l'agrément des formations en énergies durables (maîtrise de l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables)

Préambule

La formation joue un rôle déterminant dans l'évolution et la constitution d'une société. Elle vient à la fois préparer à la vie de citoyen, mais aussi faciliter l'intégration sur le marché du travail par un accompagnement tout au long de la vie. Elle doit donc suivre l'évolution rapide de nos sociétés.

Nous sommes, aujourd'hui, face à des changements importants : les Etats doivent relever le défi du changement climatique et, dans ce dessein, limiter l'augmentation de la température à 2°C à l'échelle de la planète. Afin de répondre à ces défis environnementaux, la France s'est formellement engagée à atteindre le « facteur 4 » d'ici 2050 et les « 3 fois 20 » en 2020¹. Puis, récemment, le processus du Grenelle de l'environnement, qui se prolonge par le débat sur la transition énergétique, a permis l'ouverture de nombreux chantiers de discussion qui s'accompagnent d'engagements, d'objectifs et d'outils en vue d'atteindre la transition énergétique.

Ces engagements entraîneront une nécessaire adaptation du marché du travail, suscitant des besoins nouveaux en formation ainsi que des reconversions. En réponse à ces nouveaux défis environnementaux, de nombreuses formations ont été créées ces dernières années dans le domaine des énergies durables, organisées selon divers modes: initiale, continue, en alternance, courte, longue, professionnelle... Ces adaptations au monde du travail doivent s'effectuer en conservant comme objectif

¹ D'ici 2020, améliorer d'au moins 20% l'efficacité énergétique de l'Union européenne, atteindre un minimum de 23% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique final et diminuer d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre.



principal de dispenser une formation de haute qualité, à un nombre de personnes correspondant à la capacité d'absorption du marché de l'emploi.

Dans un domaine aussi récent que celui des énergies durables (sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables), nous souhaitons, au travers de cet agrément, **exprimer notre volonté de former des professionnels qui soient des acteurs efficaces pour atteindre ces objectifs**, et ce, **en respectant un certain nombre de critères de qualité**.

Les organismes de formation, bénéficiaires de cet agrément, s'engagent à respecter les principes du cahier des charges, afin de faire de la politique de formation un moyen déterminant de promotion du développement durable et de l'atteinte des objectifs que la société s'est fixés.

1) Objectifs généraux

Le but de ce cahier des charges est de clarifier les conditions de mise en œuvre, la réalisation et l'évaluation des formations (organisation et contenus). Il s'agira aussi de faciliter les échanges entre les divers organismes de formation et entre ces organismes, le milieu professionnel et les pouvoirs publics impliqués dans le développement de ces activités.

Au moyen de cet agrément des formations en énergies durables, nous, professionnels de la formation sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,

- voulons exprimer notre volonté commune d'accompagner les évolutions de la société dans notre domaine de compétence, nous nous engageons donc auprès des autres acteurs de la société pour soutenir la transition énergétique,
- souhaitons offrir un contenu évolutif de qualité dans toutes les formations bénéficiaires de l'agrément Format'eree,
- désirons démontrer la qualité de nos méthodes pédagogiques et leur adéquation avec la réalité du marché du travail et le monde professionnel,



- et, nous engageons à agréer des formations qui répondent aux besoins du marché de l'emploi et aux évolutions des compétences dans le domaine des énergies durables.

2) Éthique de l'activité de l'organisme de formation

Nous sommes conscients des enjeux majeurs liés à l'énergie et du rôle primordial de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Pour répondre à ces défis, nous décidons de :

- nous inscrire dans un réseau d'acteurs dont la démarche s'inscrit dans la transition énergétique,
- promouvoir des échanges entre les organismes agréés Format'eree, notamment en participant à des rencontres annuelles,
- contribuer à l'amélioration des compétences dans le domaine de la formation par la mutualisation et l'échange des connaissances, des pratiques et des moyens,
- appuyer et participer à l'évolution des diplômes et certifications, afin de favoriser l'intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour les métiers concernés,
- favoriser une politique d'ouverture vers l'international
- engager une démarche généraliste concernant les produits et matériels présentés dans les formations, afin de conserver une indépendance par rapport aux industriels et prestataires de service.

3) Qualité du contenu de la formation

Les critères objectifs suivants représentent un signe de qualité. Ils seront analysés, vérifiés et validés.

3.1 Assurer une information complète sur la formation :

- Diffuser le contenu détaillé et les objectifs de la formation et maintenir cette information à jour,



- Définir explicitement les publics cibles et les pré-requis nécessaires pour suivre la formation,
- Indiquer la procédure de recrutement et les modalités d'admission des candidats,
- Communiquer la durée et le coût de la formation.

3.2 Développer un contenu de formation de qualité :

- Assurer une proportion significative d'heures de cours liées aux questions d'énergie durable, au moins 50% du programme pédagogique devra porter sur la maîtrise de l'énergie (MDE) et/ou l'efficacité énergétique (EE) et/ou les énergies renouvelables (EnR),
- Inclure des heures de pratique en centre de formation et en entreprise pour les formations longues et en centre de formation pour les formations courtes. Ces périodes d'exercices pratiques doivent représenter au moins 20% des heures totales de la période de formation,
- Intégrer dans la formation, si le parcours pédagogique le nécessite, une part de l'enseignement sous la forme de travaux pratiques sur des composants et systèmes représentatifs des filières traitées. Le centre de formation devra alors être équipé, ou avoir accès, à des supports de travaux pratiques appropriés,
- Construire des contenus de formation en coordination avec des professionnels, afin d'être au plus près des compétences nécessaires sur le marché. Maintenir une collaboration étroite avec ces professionnels, par exemple sous forme de mise à disposition de matériels, de documentation technique, etc.
- Assurer un suivi des évolutions réglementaires.

4) Qualité de la méthode pédagogique



La méthode pédagogique est essentielle et participe à la réussite d'un programme pédagogique bien conçu. Elle permettra à l'apprenant d'acquérir des savoirs rapidement utilisables sur le terrain à la sortie de la formation. Ainsi, la méthode pédagogique du centre de formation devra respecter les critères de qualité suivants.

4.1 Professionnalisation de la formation

- Établir un lien entre la formation et le monde du travail, par une participation régulière d'intervenants extérieurs. Environ 30% des apports devront être assurés par des professionnels de l'EE et des EnR, sous forme de cours, de conférences, de tutorats...
- Avoir pour souci la professionnalisation de la formation, et ainsi intégrer de façon structurée dans le programme des projets tuteurés, par exemple en entreprise dans le cas de l'alternance, des modules appliqués, des études de cas concrets, des stages qui reflètent la réalité du monde du travail.,
- Prévoir des visites et des déplacements sur le terrain.

4.2 Qualité de l'encadrement

- Nommer une personne-ressource au sein de l'équipe de formation qui répond aux questions des étudiants et stagiaires sur le marché de l'emploi et les oriente dans leur recherche et qui représente la personne contact pour les employeurs potentiels,
- Réaliser un tutorat de qualité dans les établissements agréés grâce à une liaison étroite, régulière et efficace entre l'organisme de formation et les interlocuteurs en entreprise (tuteurs, responsables de stages, encadrants), lors des séjours des apprenants en entreprise (cas de l'alternance et stages obligatoires)
- Encourager la formation des encadrants (tuteurs, maîtres de stage) et mener des actions spécifiques, notamment en entreprise, lorsque cela est possible.



5) Intégration sur le marché du travail

Les formations doivent être en adéquation avec les besoins du marché du travail, les objectifs de développement des filières et la capacité d'absorption du marché de l'emploi.

- Avoir pour objectif l'insertion des étudiants et stagiaires,
- Travailler avec les professionnels afin de vérifier la capacité d'employabilité du secteur et de s'assurer que la formation correspond bien à une demande,
- En ce sens, éviter les effets de mode et la tentation de former en masse, renvoyer les candidats vers un service spécialisé d'aide à l'orientation professionnelle si besoin,
- Vérifier l'adéquation entre le projet professionnel et les objectifs de la formation,
- Vérifier la maîtrise des pré-requis pour préconiser, le cas échéant, des formations adaptées à leurs compétences et objectifs,
- Participer à la mise en commun de données sur les perspectives d'évolution du marché de l'emploi et sur l'insertion sur le marché du travail de personnes formées dans le secteur des énergies durables. Ce travail pourrait s'effectuer en coordination avec le CLER, les fédérations patronales, les CERC, les instances d'observation des métiers des fédérations professionnelles.
- Maintenir une veille sur l'employabilité du secteur et le type de métiers pouvant être occupés après la formation,
- Présenter sur le site Web des liens et des renvois vers les sites spécialisés dans la recherche d'emploi et l'analyse du marché de l'emploi,



FORMAT'EREE
FORMATIONS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Effectuer un suivi de l'insertion des étudiants et stagiaires sur le marché du travail.

Les organismes s'engagent à maintenir une activité professionnelle conforme à l'esprit de cet agrément.

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION :

NOM DU REPRESENTANT :

DATE :

SIGNATURE (précédée de la mention "Bon pour accord"):

Le réseau Format'eree – réseau des organismes impliqués dans la transition énergétique -, est animé par le CLER – Réseau pour la transition énergétique.



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE